

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00021

PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2021- 2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoir :

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCQ

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210121-02021000210

DATE D'APPÊCHAGE : 20 janvier 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2021- 2023

Le plan de formation s'inscrit dans une démarche globale de politique de ressources humaines. Il détermine les priorités et les objectifs stratégiques de développement des compétences et définit le programme d'actions de formation sur une période annuelle ou pluriannuelle.

L'élaboration du plan de formation est une obligation qui trouve sa source dans les lois n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la formation publique territoriale et n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.

Saint-Etienne Métropole s'est dotée en 2017 d'un plan de formation pour la période 2018-2020. Son renouvellement est nécessaire pour une nouvelle période de trois ans (2021-2023).

La politique de formation définie pour la période 2021-2023 est structurée autour de 5 axes prioritaires :

1 – Le management

Un dispositif dédié aux managers de Saint-Etienne Métropole sera mis en place. Il sera en partie mis en oeuvre avec la Ville Saint-Etienne et comportera des formations classiques, des ateliers d'échanges de pratique, des conférences ou webinaires, des séminaires et des actions d'accompagnement au changement à l'initiative des pôles.

2 - L'affirmation d'une culture de la Métropole et de ses communes

- La mise en œuvre d'actions de formation visant à renforcer la connaissance du territoire, de l'organisation de Saint-Etienne Métropole, du plan de mandat,
- La mise en œuvre d'actions de formation portant sur la maîtrise des processus internes (assemblées, finances, marchés, RH...),
- La poursuite du développement d'actions de formation portées par Saint-Etienne Métropole et ouvertes aux communes membres (formations Inter/Intra du CNFPT portées par SEM ou groupements de commande).

3 – Les formations liées aux spécificités des métiers à leurs évolutions

Dans le cadre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), les référentiels métiers de Saint-Etienne Métropole ont été mis à jour et informatisés. Ils sont utilisés pour les entretiens professionnels d'évaluation et contribuent ainsi à l'identification des besoins en formation.

Dans la continuité, la collectivité engagera un travail d'analyse sur l'évolution prospective des métiers à trois ans, et mettra en oeuvre des dispositifs de formation pour les métiers prioritaires.

4 – L'accompagnement des parcours professionnels tout au long de la vie

- Favoriser l'évolution professionnelle (préparation concours),
- Accompagner un agent dans l'élaboration et la réalisation de son projet professionnel,
- Soutenir l'agent dans son projet d'évolution ou de reconversion professionnelle.

5 – La prévention des risques, la sécurité au travail et à la sécurité des usagers

- La sécurité au travail,
- La sécurité des usagers (Formations SSIAP...),
- La sécurité routière.

Pour la mise en œuvre de son plan de formation, Saint-Etienne Métropole a recours notamment au Centre National de la Fonction publique Territoriale dans le cadre d'un partenariat avec cet établissement.

Saint-Etienne Métropole veillera également à poursuivre le développement de la formation interne et à développer les relations avec la Ville de Saint-Etienne et les communes membres par le biais de l'Ecole des métiers et des formations communes.

Par ailleurs, les modalités pédagogiques de formation évoluent constamment et participent au caractère apprenant de l'organisation. Saint-Etienne Métropole s'attachera à prendre en compte ces évolutions et à diversifier les modalités pédagogiques comme le distanciel.

Le détail du plan de formation est joint en annexe de la présente délibération.

Le CTP consulté le 26 novembre 2020 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan de formation 2021-2023 ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget 6184.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU